

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 25 février 2019

Le vingt-cinq février deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Delphine FORESTIER et de MM. Philippe COLOMBEL, Stéphane BOURGEOIS, Cyril GUILBAUT, Patrick DRON, excusés, et de M. Sylvain PROBOLA, ayant donné procuration. M. Davy PACQUES doit quitter la séance à 19h10. M. Christophe BOULET est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- COMPTE ADMINISTRATIF M14 2018

La section d'investissement du compte administratif se solde par un déficit de 36 970,93 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2017, donne un déficit de 49 556,08 €. Les restes à réaliser d'investissement à reporter s'élèvent à 35 900,00 € de dépenses non soldées en 2018 (maîtrise d'œuvre de la future mairie, apprentis de la salle des fêtes et réserve prévisionnelle), diminuées de 10 000,00 € de subventions départementales à percevoir pour la future mairie et l'isolation extérieure de la salle des fêtes. Le déficit à prendre en compte pour 2019 s'élève donc à 75 456,08 €.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 91 677,24 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2017, part affectée à la couverture du déficit d'investissement n-1 déduite, donne un excédent de 327 164,74 €. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande le détail de la participation 2018 à la Communauté d'Agglomération ; ces chiffres seront communiqués d'ici la prochaine réunion. Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion M14 2018 du trésorier reprenant ces chiffres.

M. Arnel BOUCHARD, adjoint élu président, fait voter le compte administratif 2018 identique au compte de gestion ; il est approuvé par le conseil municipal.

Pour combler le déficit d'investissement, le conseil municipal décide de prélever la somme de 75 456,08 € sur le fonctionnement pour l'inscrire au compte 1068. La somme de 251 708,66 € sera inscrite au compte 002 du budget 2019, en « excédent reporté de fonctionnement ».

II- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M49 21018

La section d'investissement du compte administratif M49 se solde par un déficit de 255,53 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2017, donne un déficit de 3 088,25 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 23 650,71 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2017 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 115 134,81 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier reprenant ces chiffres.

M. Arnel BOUCHARD, adjoint élu président, fait voter le compte administratif M49 2018 identique au compte de gestion ; il est approuvé par le conseil municipal.

Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 112 046,56 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2019.

III- AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AUGUSTIN DELAHAYE

Mme le Maire donne le compte-rendu de la réunion à laquelle elle a participé le 14 janvier 2019 en présence de ses adjoints, des services de la CABS, du cabinet V3D (maître d'œuvre), des concessionnaires de réseaux et du Département de la Somme, qui devrait poursuivre ses travaux de mise hors gel de la RD48.

Le plan qui est présenté au conseil municipal reprend dans ses grandes lignes les réflexions engagées depuis plusieurs années avec le conseil, une fois les dernières remarques de l'Agence routière du Département prises en compte, notamment la disparition de la voie de bus passant devant l'école. Ainsi, l'avant-projet prévoit la disparition du rond-point, le déplacement du monument devant l'école, la diminution de la largeur des voies et la création d'un plateau surélevé sur l'ensemble de la place pour limiter la vitesse, la création de stationnements...

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG explique qu'elle n'est pas d'accord pour que le monument soit placé devant l'école, dans un lieu qu'elle estime accidentogène. Pourquoi ne pas créer une zone piétonne au niveau de la sortie d'école et du parking en herbe où le monument pourrait trouver sa place ?

Mme le Maire explique que le monument aux morts a vocation à rester bien visible dans le centre du village, et que le parvis créé sur la place est adapté à l'accueil sécurisé des manifestations patriotiques.

Le point est fait sur l'argent disponible dans l'enveloppe voirie communale au niveau de la CABS qui s'élève au 31 décembre 2018 à 198 000 euros. Mme le Maire précise que 140 000 euros ont été payés pour la création de la voirie du lotissement de La Sollette ; l'installation supplémentaire de l'éclairage public sur la partie de voirie reliant la rue à Cailloux au lotissement a coûté 10 900 euros.

L'effacement des réseaux électriques sur la place est évalué 90 000 euros, aides financières déduites ; la décision de réaliser cet enfouissement devra être discutée prochainement.

Mme le Maire explique que la situation financière de la commune est saine, avec un endettement très bas et un remboursement d'emprunt se terminant encore cette année (l'achat du bâtiment « atelier-caserne »). Elle précise que l'adoption de l'avant-projet tel qu'il est présenté permettra de passer à la phase « projet », avec nouvelle sollicitation du Conseil départemental, évaluation du montant des travaux une fois la participation du Département établie, choix des matériaux, implantation des arrêts de bus et des aménagements urbains...

Le conseil municipal, avec 7 voix « pour », 2 abstentions (Mme Eliane HOUARD, et M. Christophe BOULET), et 1 voix « contre » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG).

IV- PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME

La commune adhère depuis plusieurs années au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme devenu Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées. De nombreuses étapes ont au fil du temps défini les orientations stratégiques et les enjeux du projet de territoire.

Mme le Maire explique que les 137 collectivités territoriales situées dans le périmètre du PNR doivent désormais approuver le projet de Charte qui vient d'être élaborée, visant à protéger l'intégrité des richesses naturelles, à promouvoir les savoir-faire et l'héritage culturel de notre territoire, et en assurer le développement économique et social. La cotisation statutaire des communes membres reste fixée à 0,80 euros par habitant.

Mme le Maire demandera notamment la création d'un atlas sur l'histoire et les spécificités d'Arrest. Cette Charte permettra également de travailler sur l'insertion de haies sur le territoire, de développer les actions culturelles dans le village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver sans réserve le projet de Charte du PNR 2019-2024 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées.

V- STATUTS DU SIAEEV

Mme le Maire rappelle que M. le Préfet a demandé par arrêté la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu en Syndicat Mixte au 3 avril 2018. Le 13 décembre 2018, le Syndicat mixte SIAEEV a validé ses nouveaux statuts.

Le Conseil municipal approuve les statuts du Syndicat Mixte SIAEEV tels qu'ils ont été validés par le Comité Syndical.

VI- QUESTIONS DIVERSES

Porte des ateliers communaux

Mme le Maire explique que la porte des ateliers est hors-service et qu'il est nécessaire de la remplacer. L'option d'une porte sectionnelle manuelle est retenue, avec un portillon intégré. Après avoir étudié les trois devis disponibles, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise MECAFERRONN (Arrest), proposant la fourniture et la pose à 4 020 euros HT, dépose de l'ancienne porte comprise.

Logement de l'ancienne poste

Le pignon arrière et la façade côté garage du logement ne sont plus imperméables. Des devis ont été demandés à trois maçons (dont un n'a pas donné suite). Après en avoir pris connaissance, le conseil retient l'offre de l'entreprise AMAURY Services (Arrest) d'un montant de 840 euros HT, comprenant la réfection des joints et l'application d'un hydrofuge sur les murs.

Entretien de toitures

L'église, la mairie, l'école et la salle des fêtes demandent un entretien de leur couverture depuis plusieurs semaines. M. Daniel DEHESDIN n'étant pas disponible pour intervenir, il a été demandé à plusieurs couvreurs de chiffrer ces interventions ponctuelles ; seuls les Ets René PETIT ont répondu. Le conseil accepte le devis de travaux s'élevant à 696 euros HT.

Horloge

L'horloge de l'école ne donne plus l'heure exacte, même si elle continue de sonner correctement. L'entreprise HUCHEZ, chargée de sa maintenance, estime à 1 529 euros HT le remplacement de la minuterie réceptrice et des aiguilles nécessaire à la remise en état. Mme le Maire rappelle que le moteur de tintement a été changé en 2014 (pour 1 274 euros HT), ainsi que l'horloge pilote en 2016 (pour 1 047 euros HT). Le conseil estime que beaucoup de frais ont déjà été engagés sur cette horloge et décide de ne pas engager cette réparation pour le moment. Le prix d'une horloge neuve sera demandé à titre informatif.

Parcelles à vendre jouxtant la salle des fêtes

Les Domaines ont évalué le prix des parcelles à vendre près de la salle des fêtes à 33.94 euros le mètre carré. Le conseil municipal, n'ayant pas de projet particulier concernant ces terrains, n'est pas intéressé par un éventuel achat.

Antenne Orange

La déclaration préalable de travaux pour implantation d'un relais téléphonique près des hangars agricole de la rue de Catigny a été acceptée. Les opérateurs Orange et Free seront concernés.

Nouvelle mairie

Le cahier des clauses techniques particulières pour la phase démolition a été rédigé. L'appel d'offre correspondant va pouvoir être lancé.

Mme le Maire a demandé au maître d'œuvre que les démarches de publication concernant la reconstruction soient lancées à la suite.

Plantation d'un pommier

Suite à la demande de l'école, M. Gilbert DELANNOY viendra demain matin planter un pommier dans l'arboretum, en présence des enfants. Les conseillers municipaux peuvent venir y assister.

Haie du stade

L'APEV a fourni de nouveaux pieds de charmille pour compléter la haie le long du stade. Ils ont été plantés le jour de leur réception par les employés communaux aidés de quelques membres du club de football.

Travaux de voirie

Le plateau surélevé est achevé rue à Cailloux. Quelques riverains le trouvent trop bas, mais Mme le Maire précise qu'il a été réalisé selon les normes en vigueur. Des conseillers le trouvent pour leur part déjà bien efficace.

Les travaux de réfection ponctuelle de la rue de Drancourt ont commencé.

Cahier de doléances

Deux administrés ont exprimé leurs doléances dans un cahier qui a été retourné en Préfecture le 21 février dernier.

Isolation de la scène de la salle des fêtes

L'isolation du dessous, du haut et de la façade de la scène, ainsi que sa rénovation ont été effectuées ces jours derniers par les employés communaux. Le conseil municipal se rendra sur place en fin de séance. M. Olivier MONCHAUX interviendra demain sur les réparations de parquet.

Manifestations

Mme le Maire s'est rapprochée de MM. Johnny RASSE et Jean BOUCAULT afin de leur exposer la suggestion de la commission des fêtes de participer à un concert en faveur de la lutte contre le cancer. Les « Chanteurs d'oiseaux » préféreraient intervenir auprès des enfants de l'école lors d'une animation à convenir avec les enseignants. L'harmonie de St-Blimont sera donc contactée pour le concert dont la date reste à fixer.

La commission recherche toujours une animation pour le samedi de la fête locale.

M. Benny DELHOVE est retenu pour l'animation du repas des aînés.

Subvention

Suite à la demande de la Banque alimentaire (Dargnies) qui approvisionne en denrées alimentaires des familles de la commune, le conseil municipal accepte de verser la somme de 100 euros de subvention pour 2019.

VII- QUESTIONS D'INITATIVES

Mme Corinne FORESTIER évoque les trous pas encore rebouchés rue Machet-Chollet (travaux ENEDIS). Mme le Maire explique que l'entreprise est régulièrement relancée à ce sujet. Et qu'elle confirme que cela sera fait.

Des conseillers s'interrogent sur le tri sélectif et l'utilisation de camions-bennes qui n'ont pas toujours l'air d'être compartimentés. Mme le Maire se renseignera auprès de la CABS.

Mme Catherine CAUDRON signale que la vitrine 2 rue de Catigny donne sur un local peu entretenu. M. Arnel BOUCHARD répond que cet immeuble est à vendre.

Mme Eliane HOUARD propose que la rue desservant les parcelles à bâtir au lotissement de la Sollette porte le nom de Jean-René LELONG. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande.

M. Christophe BOULET demande si l'arrêté réglementant le stationnement sur le début de la rue de Catigny a pu être pris. Mme le Maire répond que l'ancien arrêté va être modifié tout prochainement. Un panneau sera également mis en place.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG déplore les feux incessants de déchets verts ou autres qui gênent régulièrement le voisinage dans le secteur de la rue de Drancourt. Mme le Maire contactera le contrevenant.

